

## Questions au Feuilleton

2. A la lecture du rapport, le gouvernement a-t-il pris une décision et, dans l'affirmative, a) quelle est-elle, b) quand le gouvernement va-t-il rendre le rapport public, c) combien le rapport a-t-il coûté?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): 1. Oui. a) Oui. b) A la mi-mars 1975.

2. Non. a) Sans objet. b) Aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne la publication du rapport ou la date de sa publication. c) \$50,851.

## LES COMPTES SANS INTÉRÊTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES

## Question n° 2426—M. McKenzie:

1. Quel est le montant total des dépôts du gouvernement dans des comptes sans intérêt, auprès des banques ou d'autres institutions?

2. Quels ministères, agences ou sociétés de la Couronne ont de l'argent déposé dans des comptes sans intérêts et quel en est le montant de chacun?

3. Depuis quand cet argent est-il déposé?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): 1. Le montant total des dépôts ne portant pas intérêt dans des comptes auprès des banques à charte ou d'autres institutions au crédit du Receveur général du Canada se chiffrait à 158.5 millions de dollars en date du 31 mars 1975; ceci ne comprend pas cependant les fonds publics dans des comptes de transfert, les montants détenus par les banques et les institutions dans des comptes à terme et les montants en transit.

2.	Dépôts ne portant pas intérêt au 31 mars 1975 (en milliers de dollars)
Société d'État	
Air Canada	4,250
Énergie Atomique du Canada Limitée	1,035
Conseil des Arts du Canada	3,234
Société d'assurance-dépôts du Canada	86
Arsenaux canadiens Limitée (Les)	327
Société Radio-Canada	11,218
Corporation commerciale canadienne Canadian National (West Indies) Steamship Limited	-588
SCTT	1
Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée	1,404
Office canadien du poisson salé	11
Société de développement du Cap-Breton	273
Société centrale d'hypothèques et de logement	1,161
Compagnie des jeunes Canadiens	4,713
Corporation de disposition des biens de la Couronne	147
Séquestre	986
Construction de défense (1951) Limitée	66
Eldorado Aviation Limitée	170
Eldorado Nucléaire Limitée	56
Société pour l'expansion des exportations	6,424
Société du crédit agricole	2,015
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	12,810
Corporation du Centre national des Arts	136
Commission des champs de bataille nationaux	450
Commission de la capitale nationale	80
Commission d'énergie du Nord canadien	2,033
Société des transports du Nord Limitée	296
Administrations de pilotage	370
Seaway International Bridge Corporation Limited	111
	13

[M. Dick.]

Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	470
	53,758
Chemins de fer Nationaux du Canada	29,311
	\$83,069

3. Ces dépôts sont conservés pour des périodes de temps qui varient et les soldes sont chaque jour différents.

## LES LOYERS POUR LES PROPRIÉTÉS RIVERAINES DU CANAL RIDEAU

## Question n° 2472—M. Cossitt:

Au sujet de l'augmentation de loyer demandée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien aux propriétaires de chalets et de maisons le long du canal Rideau, quels sont les nom et adresse de tous ceux qui ont été avertis d'une telle augmentation et, pour chacun, a) quel en était le loyer annuel antérieur, b) quel en sera le loyer maximal lorsque le nouveau barème sera en vigueur?

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Les permis ou baux de location des terres réservées le long du canal Rideau sont établis et révisés dans les circonstances suivante: a) expiration du présent bail ou permis; b) révision systématique tous les cinq ans des accords dont la durée est imprécisée; c) transfert d'un accord existant; d) signature d'un nouvel accord. Comme une ou plusieurs de ces circonstances peuvent se présenter à n'importe quel moment, une liste à jour des titulaires de permis ou baux ne conserverait pas sa validité. Le loyer reçu par la Couronne pour l'utilisation des terres réservées le long du canal Rideau est considéré comme ne concernant que le bailleur et le locataire et constitue de ce fait une information confidentielle.

## \*LE TRANSFERT DU PETIT FORT GARY

## Question n° 2486—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

1. Quand le gouvernement a-t-il acquis Lower Fort Garry dans la province du Manitoba?

2. Comment le gouvernement en a-t-il acquis les droits de propriété?

3. Le gouvernement a-t-il versé un paiement à son ex-proprétaire et, dans l'affirmative, de combien?

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie est le 17 janvier 1951.

2. La réponse à la deuxième partie suit: Par le décret en conseil C.P. 255, daté du 17 janvier 1951, qui entérinait l'acceptation du transfert des terres sur lesquelles est situé le petit fort Garry du gouverneur de la Compagnie des aventuriers d'Angleterre trafiquant dans la baie d'Hudson, communément appelée la Compagnie de la baie d'Hudson. Le certificat des titres n° 733326, à Sa Majesté le Roi, enregistré le 17 janvier 1951 au cadastre du district de Winnipeg en fait foi.

3. Voici la réponse à la troisième partie: La compagnie en fit don, sans frais aucun, à la Couronne.

## LES DÉDUCTIONS FISCALES EN FAVEUR DES PROPRIÉTAIRES DE MAISONS

## Question n° 2497—M. Cossitt:

Le gouvernement a-t-il envisagé d'autoriser la déduction fiscale des versements hypothécaires sur des maisons et, a) dans l'affirmative, quel en a été le résultat, b) dans la négative, le gouvernement envisage-t-il immédiatement cette possibilité?